DÉMARCHES PREALABLES À LA DÉCISION (suggestions)

- 1. Définir les besoins.
- 2. Déterminer les caractéristiques de la personne désirée.
- 3. Préparer la description des responsabilités et fonctions.
- 4. Déterminer ou se fait l'affichage (journaux, Internet, à l'intérieur de l'établissement).
- 5. Déterminer les éléments du contrat de travail, en partenariat avec l'établissement.
- 6. Établir avec l'établissement une entente de service (lien d'emploi, versement du salaire, etc).
- 7. Préparer le canevas d'entrevue de sélection
- 8. Établir avec l'établissement une entente pour le lieu de travail et autres.
- 9. Déterminer la composition du comité de sélection.
- 10. Procéder à l'affichage de poste.
- 11. Prendre connaissance des CV.
- 12. Planifier les entrevues de sélection.
- 13. Présenter la candidature retenue par le comité de sélection au comité exécutif et au membres du C.U.
- 14. Signer le contrat.
- 15. Planifier l'intégration et la formation du coordonnateur (trice).